

Le ministre ne s'étonnera pas si je lui dis que moi-même et les gens de ma circonscription ne cessons de nous préoccuper de l'accès à l'aéroport international de Vancouver. Au cours des deux dernières sessions du Parlement, j'ai présenté des projets de résolution demandant la construction, de concert avec le fédéral, d'un pont ou d'un tunnel allant directement de la ville de Vancouver à Sea Island où se trouve l'aéroport de Vancouver. Je ne veux pas soulever toute la question encore une fois; je veux simplement rappeler au ministre qu'il faut présentement passer deux ponts pour se rendre à l'aéroport et que l'un d'eux est un pont pivotant, à deux voies, qu'il n'est pas toujours en service et, quand il est en panne ou ouvert, l'aéroport international de Vancouver, le troisième aéroport en importance du pays, est complètement isolé de la terre ferme.

Le ministère des Transports et le ministère de la Voirie de la Colombie-Britannique ont eu, je crois, des entretiens à ce sujet. J'imagine qu'on n'a pas encore conclu d'entente quant au partage des frais, mais j'aimerais que le ministre nous renseigne sur ce point.

La nouvelle aérogare à l'aéroport de Vancouver est en voie de construction. Les fondations sont faites et la construction même débutera prochainement, je pense. On prévoit la terminer en 1967 et j'espère qu'en 1967 on pourra commencer à aménager une meilleure voie d'accès à l'aéroport de Richmond.

Certains de mes commettants s'intéressent à une autre question relative aux aéroports. Il s'agit de celui de l'île dite Sea Island. Le ministère des Transports possède présentement la plus grande partie de cette île. Cependant, il y reste encore deux ou trois lotissements résidentiels et les gens qui demeurent dans l'une d'elles en particulier ont quelque raison de s'inquiéter. L'aéroport prend constamment de l'expansion. Le ministère achète sans cesse de nouvelles propriétés, mais ces gens ignorent si éventuellement le gouvernement voudra ou non leur propriété.

La subdivision à laquelle je pense, en particulier, est appelée la subdivision de Cora Brown, un endroit visé par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il est bien difficile de vendre des maisons d'habitation dans cette région. Il est aussi bien difficile d'emprunter de l'argent pour améliorer ces habitations. En fait, il y a quelques années, ces gens ne pouvaient rien emprunter et c'est alors que le ministère des Affaires des anciens combattants leur a consenti des prêts que leur refusaient les compagnies de prêts privées. Ce

[M. Prittie.]

groupe de maisons d'habitation aura tendance à se dévaluer à moins qu'on en arrive bientôt à une décision concernant les projets à long terme du ministère des Transports visant la construction d'un aéroport.

J'ai remarqué que l'autre jour, à Vancouver, M. T. G. Howe, directeur régional du ministère des Transports pour la Colombie-Britannique, s'adressant à un club social, a parlé de la nécessité de pistes d'atterrissage nouvelles et plus longues. Il parlait du volume de fret aérien qui serait manipulé à Vancouver, volume qui se multiplierait plusieurs fois, probablement, au cours des prochaines années; il a dit que ce trafic-marchandises exigerait l'aménagement de pistes et d'entrepôts. En conséquence, je demande au ministre et à ses fonctionnaires chargés de ces questions, d'étudier les besoins du ministère en emplacements dans l'île de Sea, afin que les gens qui y habitent encore sachent à quoi s'en tenir.

Au besoin, on pourrait peut-être acheter les propriétés, et si l'utilisation des maisons ne représente pas un besoin immédiat, on pourrait toujours les louer aux anciens propriétaires pour un an ou deux. Une décision s'impose et d'ici peu.

Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet d'une question de personnel concernant le ministère des Transports. Les députés de la région sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique ont reçu quantité de lettres de la part des radio-télégraphistes du ministère. Un mécontentement général règne apparemment au sujet de l'absence d'avancement au ministère, des taux de rémunération de ces employés, taux qui ne correspondent, d'après eux, ni à leurs fonctions ni à leur formation.

Qu'un groupe d'employés expriment un tel avis au sujet de leurs conditions de travail, c'est une situation des plus déplorables à mon avis. Ils se sont adressés à ce sujet au ministère, par l'intermédiaire de la Commission du service civil et de leur association, qui est sans doute l'Association du service civil du Canada; aussi, j'exhorte le ministre à demander aux fonctionnaires de son ministère d'étudier la situation et de chercher à y remédier le plus tôt possible.

Autrement, je ne pense pas que nous obtiendrons le maximum de la qualité dans le travail qu'accomplissent ces employés, ces opérateurs radio, dont l'activité est fort importante. Ils dirigent la circulation aérienne, et la vie des voyageurs par avion dépend de